VILLE DE LA FERTE GAUCHER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Dr Yves JAUNAUX. Maire-. M. Hervé CRAPART. Mme Nathalie MASSON. M. Michel LEFORT. Mme Régine LAVIRON. M. Roger REVOILE. Mme

Michèle DARSON, Adjoints.

Mme Jocelyne MAILLET. M. Jean-Pierre CROISSY. Mme Hélène BERGE. Mme Evelyne MARCELOT. M. Patrick LITTY. M. Joël TEINTURIER. M. Marc VEIL. Mme Christine AIELLO. M. Gilles RENARD. Mme Patience BAMBELA. Mme Ludivine AMEDJKANE (jusqu'à 18 h 55). Mme Dominique FRICHET. Mme Béatrice RIOLET. M. Michel JOZON. Mme Pascale ASSOUVIE.

Absents représentés : M. Jean Marie ABDILLA par M. Patrick LITTY

Mme Michèle JOURNET par Mme Hélène BERGE M. Sylvain PELLETIER par M. Hervé CRAPART M. Serge JAUDON par Mme Dominique FRICHET

M. Amine TEHAMI par M. Michel JOZON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MASSON

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2015 a été adopté à la majorité.

Date de convocation/affichage : 27.03.2015 Date affichage compte-rendu : 10.04.2015

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu à la majorité. Abstentions de Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET. Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Approbation des comptes de gestion : Ville – Aérosphalte – Assainissement - Eau

Hervé CRAPART, Adjoint, présente et demande au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestions de la Ville – Aérosphalte - Assainissement et Eau présentés par la Trésorière Municipale.

Michel JOZON fait remarquer que comme tous les ans, il a demandé les comptes récapitulatifs du compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les comptes de gestions Ville - Aérosphalte -Assainissement - Eau

A LA MAJORITE

POUR: 21 CONTRE: 6

Votent CONTRE: Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET. Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Compte Administratif 2014 : Ville - Aérosphalte - Assainissement - Eau

Le Maire quitte la salle et la présidence est assurée par Hervé CRAPART

Hervé CRAPART donne lecture des Comptes Administratifs 2014 de la Ville – Aérosphalte – Assainissement et Eau :

Compte Administratif VILLE

Dépenses de fonctionnement 4 398 705,90 €

Recettes de fonctionnement 4 526 627,73 €

Dépenses d'investissement 1 445 609,58 €

Recettes d'investissements 1 685 909,71 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après débat,

APPROUVE le Compte Administratif 2014 : Ville

A LA MAJORITE

POUR: 20 CONTRE: 6

Votent CONTRE: Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET. Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Compte Administratif AEROSPHALTE

Dépenses de fonctionnement 122 661,97 €

Recettes de fonctionnement 118 588,57 €

Dépenses d'investissement 25 837,88 €

Recettes d'investissements 54 298,06 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après débat,

APPROUVE le Compte Administratif 2014 : Aérosphalte

A LA MAJORITE

POUR : 19

Abstention: 1

Mr Teinturier, prestataire de l'Aérosphalte

CONTRE: 6

Votent CONTRE: Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET. Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Compte Administratif: ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement 230 013,87 €

Recettes de fonctionnement 350 827,68 €

Dépenses d'investissement 173 608,28 €

Recettes d'investissements 142 599,61 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Compte Administratif 2014 : Assainissement

A LA MAJORITE POUR : 20

CONTRE : 6

Votent CONTRE : Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET.

Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Compte Administratif: EAU

Dépenses de fonctionnement 74 186,20 €

Recettes de fonctionnement 184 507,99 €

Dépenses d'investissement 869 182,78 €

Recettes d'investissements 796 263,68 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Compte Administratif 2014 : Eau

A LA MAJORITE POUR : 20

CONTRE: 6

Votent CONTRE: Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET. Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Michel Jozon fait remarquer que les taxes restent trop élevées.

Réponse d'Hervé Crapart : La Municipalité a fait le choix depuis plusieurs années de ne pas augmenter le prix de l'eau.

Retour et reprise de la présidence par Monsieur Yves Jaunaux

Affectations des Résultats : Ville – Aérosphalte – Assainissement - Eau

Hervé Crapart présente les affectations du résultat pour :

Ville

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice		2014
A) Résultat de fonctionnement		
résultat de l'exercice : excédent ou déficit	127 921,83	
B) Résultat antérieur reporté		
ligne 002 du compte administratif - excédent ou		
déficit	608 235,70	
C) résultat à affecter = A + B (hors restes à		
réaliser)		
	736 157,53	
D) Solde d'exécution d'investissement 2013		
D 001 (besoin de financement)	54.044.00	
R 001 (excédent de financement) E) Solde d'exécution	51 944,22	
d'investissement 2014		
besoin de		
financement		
excédent de		
financement	240 300,13	
F) résultat d'investissement D +	000 044 05	
E	292 244,35	
Restes à réaliser : dépenses	554 017,90	
Restes à réaliser : recettes	225 000,00	
G) résultat d'investissement F + Restes à réaliser	-36 773,55	
AFFECTATION		
1) affectation en réserve R 1068	36 773,55	
2) report		
d'investissement	000 044 05	
R 001 (excédent de financement)	292 244,35	
D 001 (besoin de financement)		
3) report de fonctionnement		
R 002 (excédent)	699 383,98	
D 002 (déficit)		

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat **A L'UNANIMITE**

AEROSPHALTE

Affectati	ion du résultat de fonctionnement d	e l'exercice	2014
A) Résultat de fonctionnen	nent		
résultat de l'exercice : exc	édent ou déficit	-4 073,40	
B) Résultat antérieur repor	té		
ligne 002 du compte admi	nistratif - excédent ou		
déficit		47 456,64	
C) résultat à affecter = A	A + B (hors restes à réaliser)		
		43 383,24	
D) Solde d'exécution			
d'investissement	2013		
D 001 (besoin	de financement)		
R 001 (excéde	R 001 (excédent de financement) 21 196,09		
E) Solde d'exécution			
d'investissement	2014		
besoin de			
financement			
excédent de		28 460,18	

financement F) résultat d'investissement D + E	49 656,27
Restes à réaliser : dépenses	·
Restes à réaliser : recettes	
G) résultat d'investissement F + Restes à réaliser	49 656,27
AFFECTATION	
1) affectation en réserve R 1068	
2) report	
d'investissement	
R 001 (excédent de financement)	49 656,27
D 001 (besoin de financement)	
3) report de fonctionnement	
R 002 (excédent)	43 383,24
D 002 (déficit)	

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat **A L'UNANIMITE**

Service ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice		2014
A) Résultat de fonctionnement		
résultat de l'exercice : excédent ou déficit	120 813,81	
B) Résultat antérieur reporté		
ligne 002 du compte administratif - excédent ou		
déficit	628 365,03	
C) résultat à affecter = A + B (hors restes à		
réaliser)		
	749 178,84	
D) Solde d'exécution d'investissement 2013		
D 001 (besoin de financement)		
R 001 (excédent de financement)	418 445,20	
E) Solde d'exécution	410 445,20	
d'investissement 2014		
besoin de		
financement	-31 008,67	
excédent de		
financement		
F) résultat d'investissement D + E	387 436,53	
Restes à réaliser : dépenses	001 100,00	
Restes à réaliser : recettes		
G) résultat d'investissement F + Restes à réaliser	387 436,53	
AFFECTATION	001 100,00	
1) affectation en réserve R 1068		
2) report		
d'investissement		
R 001 (excédent de financement)	387 436,53	
D 001 (besoin de financement)		
3) report de fonctionnement		
R 002 (excédent)	749 178,84	
D 002 (déficit)		

SERVICE DES EAUX

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice		2014
A) Résultat de fonctionnement		
résultat de l'exercice : excédent ou déficit	110 321,79	
B) Résultat antérieur reporté		
ligne 002 du compte administratif - excédent ou		
déficit	548 823,17	
C) résultat à affecter = A + B (hors restes à		
réaliser)		
D) Oalda dlawfardlari	659 144,96	
D) Solde d'exécution d'investissement 2013		
D 001 (besoin de financement)		
R 001 (excédent de financement)	19 770,34	
E) Solde d'exécution	15 7 7 0,54	
d'investissement 2014		
besoin de		
financement	-72 919,10	
excédent de		
financement		
F) résultat d'investissement D + E	-53 148,76	
Restes à réaliser : dépenses	12 150,00	
Restes à réaliser : recettes	159 210,00	
1100100 #10#11001110	93 911,24	
G) résultat d'investissement F + Restes à réaliser DECISION D'AFFECTATION	93 911,24	
1) affectation en réserve R 1068	0,00	
2) report	5,00	
d'investissement		
R 001 (excédent de financement)		
D 001 (besoin de financement)	53 148,76	
3) report de fonctionnement		
R 002 (excédent)	659 144,96	
D 002 (déficit)		

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat A L'UNANIMITE

Vote des taux d'imposition 2015

Hervé CRAPART donne lecture de l'Etat n° 1259 y compris le projet d'augmentation des taux d'imposition 2015 :

	Taux votés	Taux votés	BASES D'IMPOSITION	PRODUIT
	2014	2015	PREVISIONNELLES 2015	CORRESPONDANT
Taxe Habitation	16,24 %	16,89%	4 568 000	771 535
Taxe Foncière (bâti)	18,23 %	18,96 %	5 530 000	1 048 488
Taxe Foncière (non bâti)	32,37 %	33,66 %	91 800	30 900
			Produit fiscal attendu	1 850 923

LE CONSEIL MUNICIPAL vote les taux d'imposition 2015

A LA MAJORITE POUR : 21 CONTRE : 6 **Votent CONTRE**: Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET. Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Budget Unique 2015 Ville - Aérosphalte - Assainissement - Eau

DEPART de Mme Ludivine AMEDJKANE à 18 H 55 avant le vote du BUDGET

Hervé CRAPART donne lecture du Budget Unique de la Ville :

Dépenses de fonctionnement 5 229 514,08 €

Recettes de fonctionnement 5 229 514,08 €

Dépenses d'investissement 1 645 733,65 €

Recettes d'investissements 1 645 733,65 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le Budget Unique de la VILLE comme suit ;

POUR: 20 CONTRE: 6

Votent CONTRE: Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET.

Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Hervé CRAPART donne lecture du Budget Unique de :

L'AEROSPHALTE

Dépenses de fonctionnement	173 983,24 €
Recettes de fonctionnement	173 983,24 €
Dépenses d'investissement	92 788,18 €
Recettes d'investissements	92 788,18 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le Budget Unique de l'Aérosphalte comme suit ;

POUR: 19
Abstention: 1

Mr Teinturier, prestataire de l'Aérosphalte

CONTRE: 6

Votent CONTRE : Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET.

Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Hervé CRAPART donne lecture du Budget Unique de :

L'ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement 1 1	31 340,75 €
--------------------------------	-------------

Recettes de fonctionnement 1 131 340,75 €

Dépenses d'investissement 888 413,34 €

Recettes d'investissements 888 413,34 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le Budget Unique de l'Assainissement comme suit ;

POUR: 20 CONTRE: 6

Votent CONTRE : Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET.

Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Hervé CRAPART donne lecture du Budget Unique de :

L'EAU

Dépenses de fonctionnement	<i>846 773,96</i> €
Recettes de fonctionnement	846 773,96 €
Dépenses d'investissement	620 599,22 €
Recettes d'investissements	620 599,22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le Budget Unique de l'Eau comme suit ;

POUR: 20 CONTRE: 6

Votent CONTRE : Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET.

Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Michel Jozon fait une remarque sur le montant affecté des dépenses imprévues qui semble dépasser les 7,5 % autorisés.

Il lui est répondu que ce point est vérifié et les lignes sont modifiées en conséquence :

DEPENSES IMPRÉVUES Etat modificatif

BU 2015 AÉROSPHALTE

022	dépenses imprévues	12 000,00 €
61522	entretien des bâtiments	1 800,00 €

BU 2015 ASSAINISSEMENT

022	dépenses imprévues	54 000,00 €
61522	entretien du réseau	686 491,93 €

BU 2015 EAU

022	dépenses imprévues	42 000,00 €
61522	entretien du réseau	530 069,59 €

Subventions 2015

Hervé CRAPART donne lecture des propositions d'attribution des subventions aux différentes Associations Locales faites par la Commission des Finances du 13 février 2015, après étude des dossiers reçus :

Association	subventions 2014	proposition com.finances 2015	Acompte versé	Reste à verser
AAPPMA La Ferté Gaucher	170,00€	153,00 €		153,00€
Familles rurales (accueil périscolaire)	16 800,00 €	15 120,00 €	10 000,00 €	5 120,00 €
Familles rurales (rythmes scolaires)	12 000,00 €	12 000,00 €		12 000,00 €
Au Fil du Temps	320,00€	288,00€		288,00€
Automne et Souvenirs	1 600,00 €	1 440,00 €		1 440,00 €
Donneurs de voix (bibliothèque sonore)	0,00€	90,00€		90,00€
Brie Sport Organisation	12 000,00 €	10 800,00 €	3 600,00 €	7 200,00 €
Entente Brie Est	8 000,00 €	7 200,00 €	3 000,00 €	4 200,00 €
FNACA	500,00€	450,00€		450,00€

total	209 314,00 €	185 892,40 €	110 947,40 €	74 945 €
Troubadours	36 782,00 €	36 000,00 €	20 000,00 €	16 000,00 €
Stars Music	2 200,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
Secours populaires	180,00€	162,00€		162,00€
Rev'Tropical - Cavalcade	2 000,00 €	1 800,00 €		1 800,00 €
Restaurant du Cœur	180,00€	162,00€		162,00€
Office du Tourisme	45 000,00 €	40 500,00 €	45 000,00 €	-4 500,00 €
OCCE Elémentaire	19 202,00 €	11 072,40 €	11 072,40 €	0,00€
OCCE Maternelle	4 180,00 €	4 275,00 €	4 275,00 €	0,00€
JSFG	47 000,00 €	42 300,00 €	14 000,00 €	28 300,00 €
Gymnastique Sportive et Moderne	1 200,00 €	1 080,00 €		1 080,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide d'attribuer les subventions ci-dessus pour l'année 2015

A LA MAJORITE

Abstentions de

Mme Pascale ASSOUVIE et M. Michel LEFORT

Convention d'objectifs avec l'Association « Les Troubadours »

Le Conseil Municipal est invité à passer une convention avec l'Association « Les Troubadours ». pour le concours financier apporté par la Ville afin de contribuer au fonctionnement des activités de cette Association afin de permettre aux élèves des écoles maternelles et élémentaire de bénéficier d'un musicien intervenant (dumiste) et à tous les élèves de profiter d'un enseignement musical.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Autorise le Maire à passer la présente convention d'objectifs

A L'UNANÍMITE

Union des Maires de Seine-et-Marne: cotisation 2015

Le montant de la cotisation à l'Union des Maires de Seine et Marne a été fixé pour 2015 à 0,25 € par habitant.

Pour la Ville de LA FERTE GAUCHER, la cotisation s'élève à 1 151,75 € (population entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 : 4607).

Il est précisé qu'une partie est reversée pour le compte de la Ville à l'Association des Maires de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide de verser la cotisation 2015 à l'Union des Maires de Seine-et-Marne

A LA MAJORITE

Votent CONTRE: Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET. Michel JOZON. Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE.

Vente de terrain à M. DESROSIERS

Il est proposé de vendre le terrain situé à l'entrée de LA FERTE GAUCHER et contigu au parking de l'enseigne SUPER U.

Cette parcelle, qui forme le lot n° 2 du lotissement « Le Bois Clément », cadastrée section D 1520 d'une superficie de 2000 m², est au PLU dans le secteur classé IAUb.

L'estimation faite par le Service des Domaines (juillet 2014) propose une valeur vénale de 40 € le m², ce qui donne un prix de vente de 80 000 € hors coût notarial.

Monsieur DESROSIERS s'est porté acquéreur de cette parcelle pour la somme de 80 000 € H.T. sans conditions suspensives avec destination de la vente qui pourrait être :

- Création d'une station de lavage : 3 pistes et un rouleau
- Dépôt du permis de construire dans un délai de 3 mois

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après débat

ACCEPTE de vendre le terrain ci-contre à M. DESROSIERS moyennant la somme de 80 000 €

A LA MAJORITE

Votent CONTRE: Mmes et MM. Serge JAUDON. Dominique FRICHET. Michel JOZON.

Amine TEHAMI. Pascale ASSOUVIE. **Abstention** de Mme Béatrice RIOLET

Fonds de Solidarité Logement (FSL) adhésion de la commune pour 2015

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) intervient auprès des ménages en difficultés sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installations, garantie aux impayés de loyer et dettes de loyers) tant dans le privé que public. Il intervient également pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie, que l'occupant soit locataire ou propriétaire.

Dans un souci d'équité, l'assemblée Départementale a choisi, en séance du 23 novembre 2012, un nouveau mode de calcul permettant une meilleure répartition du soutien aux Seine-et-Marnais en difficultés au titre de leur logement.

En conséquence, la cotisation de 3 € par logement social, est remplacée, depuis 2013, par une participation de 30 centimes d'Euro par habitant pour toute commune de plus de 1 500 habitants.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer la Convention ayant pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL).

La contribution auprès de cet organisme est fixée à 0,30 € par habitant, comme indiqué dans la convention. Etant considéré que la Commune compte 4 740 (*) habitants au 1er janvier 2012, telle publiée par l'INSEE, la contribution s'élèvera donc à 1 422 € pour l'année 2015.

(*) Population légale au 1^{er} janvier 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide d'adhérer au FSL et autorise le Maire à signer la convention correspondante

Exploitation des Marchés Forains Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public

La société MANDON exploite les marchés forains de la ville de La Ferté Gaucher depuis le 1er juin 2012 dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public par voie d'affermage. Son échéance normale est le 31 mai 2015 avec une possibilité de prolongation d'une année.

Au regard de la réorganisation des services depuis les dernières élections municipales, un délai inhérent à un appel d'offre prenant en compte un temps de redéfinition des attentes, des besoins et de négociation est nécessaire au sein de la collectivité pour mieux définir le contenu du prochain contrat de délégation de service public.

Dans ce cadre, la Ville a décidé de prolonger pour motif d'intérêt général le contrat actuel jusqu'au 3l décembre 2015 au plus tard. En conséquence et en application de l'article L.14ll-2 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés forains et tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de prolonger le contrat actuel jusqu'au 3I décembre 2015 et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de DSP pour l'exploitation des marchés forains

A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements aux Conseillers pour les marques de sympathie manifestées lors du décès de Madame HUBER Sara

Courrier de mécontentement de la Communauté de Communes du Cœur de la Brie adressé à LA POSTE suite aux divers problèmes de distribution des courriers

Arrêtés de délégation de signature donnée à :

M. Patrick LITTY pour les affaires concernant la sécurité et le CLSPD et à M. Joël TEINTURIER pour le service de l'Aérosphalte.

Fin de la séance à 19 H 25

Le Maire,

Le Secrétaire de séance Nathalie MASSON